

Analyses & Résultats

Septembre 2017 - numéro 46

Occupation des sols agricoles en Nouvelle-Aquitaine 40 ans d'histoire au travers des recensements de l'agriculture

Le territoire néo-aquitain présente une grande diversité de paysages agricoles où terres labourables, vignes, vergers et surfaces toujours en herbe (STH) se côtoient. Depuis 1970, les terres labourables, première occupation agricole, ont conforté leur place dans la surface agricole utilisée régionale. Cette tendance, constatée essentiellement au détriment des surfaces en herbe, est observée dans presque tous les départements de la région. Elle s'est accompagnée, au cours de ces quarante dernières années, d'une perte de diversité des cultures arables même si de nouvelles cultures ont émergé.

Une surface agricole régionale avant tout composée de terres arables

Sur la période couverte par les cinq derniers recensements agricoles, la surface agricole utilisée (SAU) régionale n'a cessé de reculer. Elle est ainsi passée de 4,4 millions d'hectares en 1970, à un peu moins de 4 millions d'hectares en 2010. Répartie en quatre grandes composantes, terres labourables (TL), surfaces toujours en herbe (STH), vignes et autres cultures permanentes (essentiellement des vergers), la SAU régionale est majoritairement constituée de terres labourables. Ces terres, régulièrement travaillées, portant des cultures pouvant entrer en rotation, y compris des prairies temporaires, ont pris une part de plus en plus importante. Cette évolution, d'abord limitée entre 1970 et 1979 semble s'être accélérée entre 1979 et 2000. Depuis, la progression a été moindre.

La surface toujours en herbe (STH) est la seconde occupation des sols agricoles néo-aquitains. À l'inverse des terres labourables, la STH régionale a reculé entre 1970

et 2010. Toutefois, ces surfaces perdues, essentiellement entre 1979 et 2000, n'ont pas toutes été retournées pour être cultivées. En 40 ans, la STH a reculé de 660 000 ha quand la surface en terres labourables a progressé de 240 000 ha. Les cultures permanentes, notamment vignes et vergers, occupent des parts nettement moins importantes dans la SAU régionale mais l'évolution de leurs surfaces depuis 1970 n'en est pas moins marquée. Les vignes ont vu leur surface reculer de 16 %, celles des autres cultures permanentes, majoritairement des vergers, ont progressé de 33 %.

De grandes disparités de paysages agricoles entre départements ...

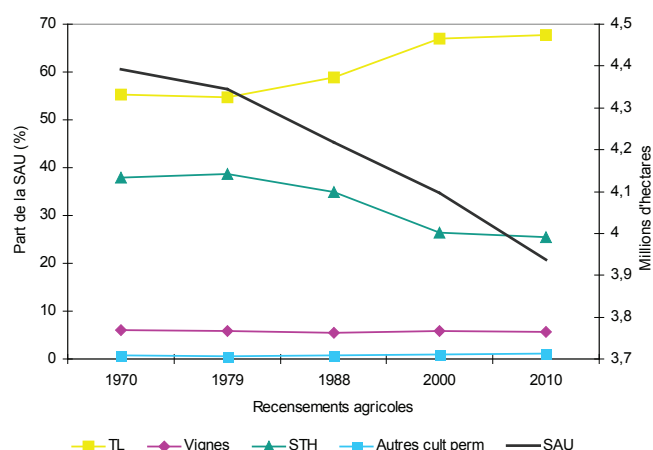
Les douze départements néo-aquitains présentent, dès 1970, de grandes différences dans la répartition de leur SAU. L'histoire, ainsi que le relief, la pédologie et le climat ont forgé les territoires agricoles de la région. Ces éléments, en grande partie immuables, expliquent que quarante ans plus tard ces disparités subsistent globalement.

Il apparaît, toutefois, que les territoires agricoles se sont spécialisés. Dans tous les départements, exception faite de la Creuse et de la Corrèze, les surfaces en terres labourables ont progressé entre 1970 et 2010. Les départements les plus viticoles (Charente, Charente-Maritime et Gironde) ont conservé ou renforcé leurs positions. Ailleurs, les petits vignobles ont reculé ou presque totalement disparus.

Partout, hormis en Creuse et Corrèze, les surfaces toujours en herbe ont perdu de leur poids dans les SAU départementales. Ces deux départements appuyant leur agriculture sur l'élevage de bovins à l'herbe ont maintenu ou conforté la part des prairies permanentes.

De même, les départements arboricoles ont vu la surface de leurs vergers progresser entre 1970 et 2010.

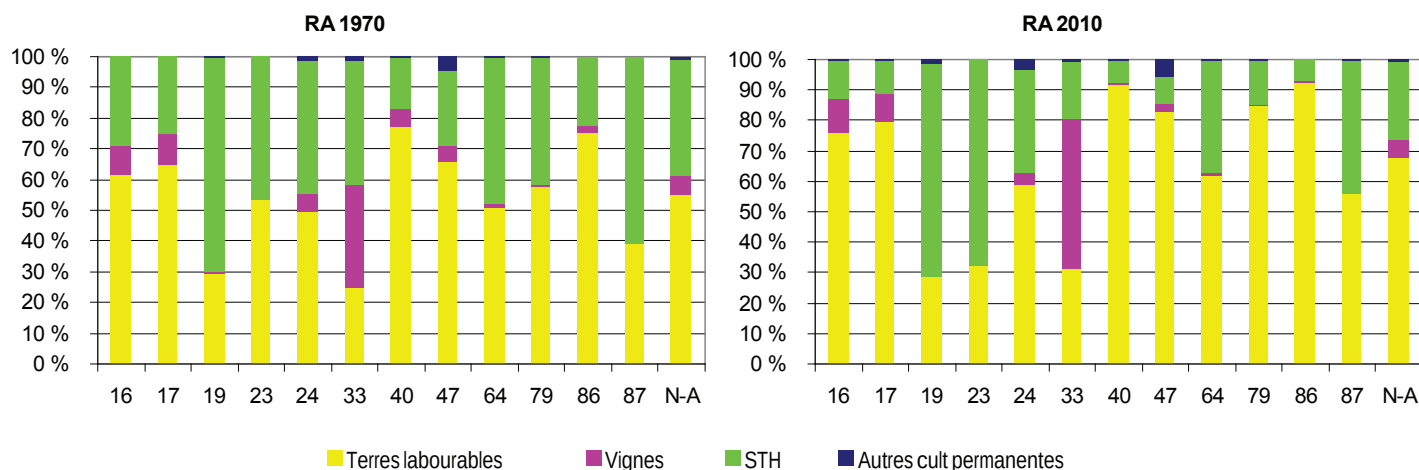
Une SAU régionale en recul constant depuis 1970



Sources : Agreste recensements de l'agriculture 1970, 1979, 1988, 2000 et 2010

Des paysages agricoles diversifiés

Constitution des SAU départementales en 1970 et 2010



Sources : Agreste recensements de l'agriculture 1970 et 2010

Recul de la diversité des cultures

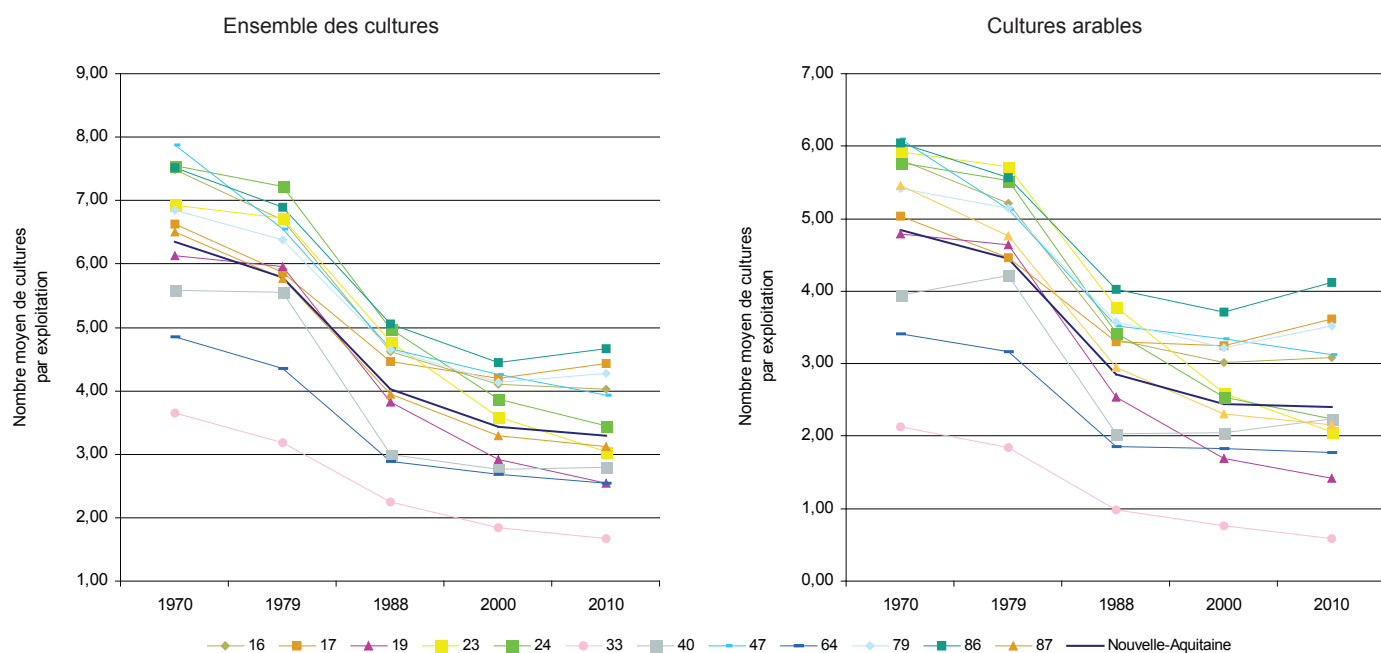
Depuis 1970, le nombre moyen de cultures par exploitation a reculé pour tous les départements de la région. Cette perte de diversité s'est accélérée entre 1979 et 1988. Entre 2000 et 2010, le phénomène ralentit, s'inverse même pour les départements de l'ancienne région Poitou-Charentes ainsi que pour les Landes.

La Dordogne, le Lot-et-Garonne ainsi que la Creuse et la Corrèze sont les départements qui enregistrent les baisses les plus importantes au cours des quarante dernières années. Pour d'autres, comme les Pyrénées-Atlantiques ou la Gironde, le recul est moins fort mais ce sont des

départements qui, dès 1970, affichaient un nombre moyen de cultures plus faible.

Lorsque les cultures pérennes, vigne, vergers, petits fruits, autres cultures permanentes et STH sont exclues de l'analyse pour ne s'intéresser qu'aux seules cultures annuelles et plurannuelles, les tendances sont, à peu de choses près, similaires. Malgré la progression, en part relative dans la SAU mais également en valeur absolue, des surfaces en terres labourables au cours des quatre dernières décennies, la diversité des cultures annuelles ou pluriannuelles est en déclin.

Diversité des cultures en Nouvelle-Aquitaine aux 5 derniers recensements



Sources : Agreste recensements de l'agriculture 1970, 1979, 1988, 2000 et 2010

Note de méthode :

Le nombre moyen de cultures par exploitation (ensemble des cultures) est déterminé à l'aide d'une nomenclature harmonisée sur les cinq recensements agricoles. Cette nomenclature comporte 37 postes sachant que les espèces fruitières ont été regroupées en 3 postes (vignes, vergers et petits fruits). Les cultures annuelles ou pluriannuelles sont ici toutes les cultures non considérées comme pérennes.

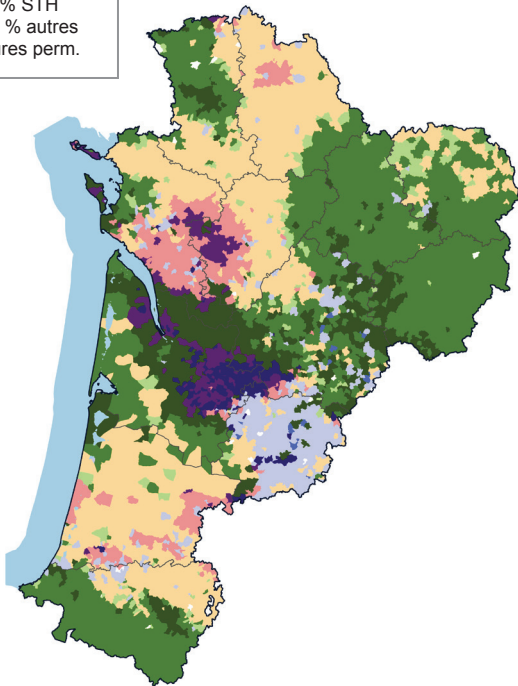
Zoom sur les territoires

Une grande diversité de paysages agricoles mais qui tendent à s'uniformiser

Utilisation agricole dominante du sol comparée à la moyenne régionale

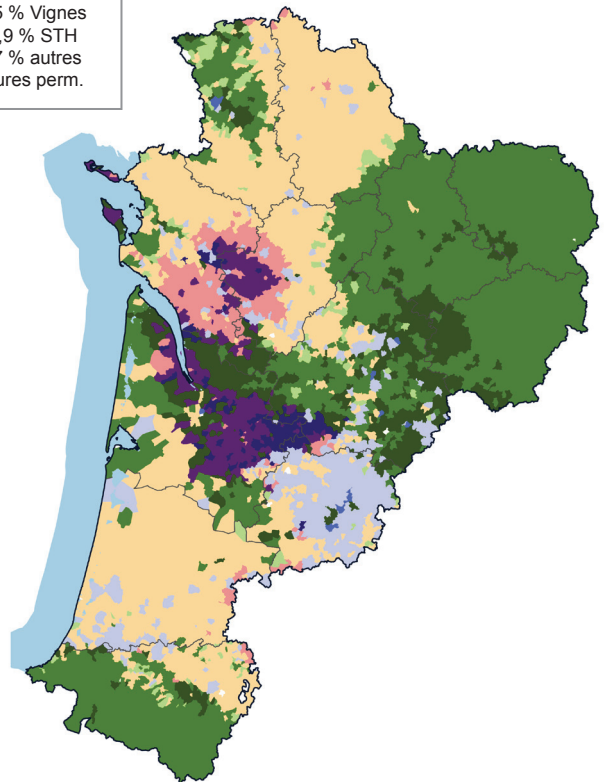
SAU régionale :
- 55,2 % TL
- 6,1 % Vignes
- 38 % STH
- 0,7 % autres cultures perm.

1970



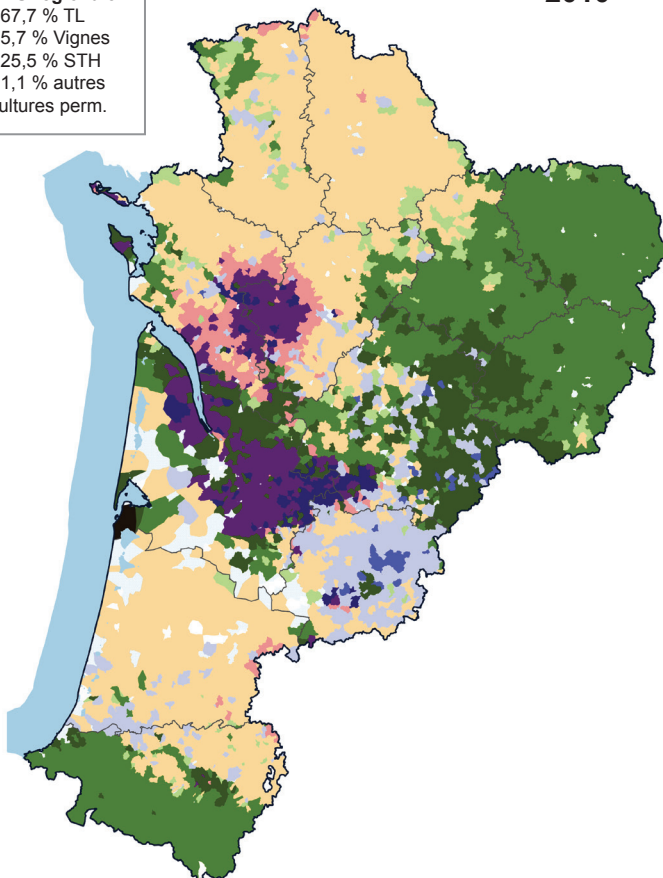
SAU régionale :
- 58,8 % TL
- 5,5 % Vignes
- 34,9 % STH
- 0,7 % autres cultures perm.

1988



SAU régionale :
- 67,7 % TL
- 5,7 % Vignes
- 25,5 % STH
- 1,1 % autres cultures perm.

2010



utilisation agricole du sol dominante du sol de la commune



Entre 1970 et 1988, de nombreuses communes perdent leur dominante « terres labourables et vignes » au profit strict des terres labourables. Ce sont essentiellement les petits vignobles du Haut-Poitou, de l'Armagnac, du Tursan, de Chalosse et des vins des sables des Landes qui sont les plus touchés. Sans complètement disparaître, ils se recentrent sur des productions sous signe de qualité. À l'inverse, les grands vignobles du Bordelais et du Cognacais voient de plus en plus de communes acquérir la dominante « vigne ».

La répartition de la SAU de 1970 est très fortement marquée par les caractéristiques pédoclimatiques des territoires. La STH domine sur les sols les plus difficiles du nord Deux-Sèvres, des confins granitiques du sud Vienne et du nord Charente, des marais de Charente-Maritime ou des côtes de Gironde mais également du Limousin et des Pyrénées. Mais l'intensification des modes de production, l'expansion de la motorisation, la généralisation de l'usage des engrais chimiques et des pesticides, l'amélioration génétique des plantes initiées au cours des années 60 puis 70 permettent la mise en culture de sols jusque là réservés aux prairies permanentes. Le phénomène s'observe dès 1988 puis s'accroît en 2010 avec certains territoires où les communes à dominante « STH » ont quasiment disparu (nord Deux-Sèvres, sud Vienne, nord Haute-Vienne, nord-est charentais et côte girondine).

Source : Agreste recensements de l'agriculture 1970, 1988, 2010

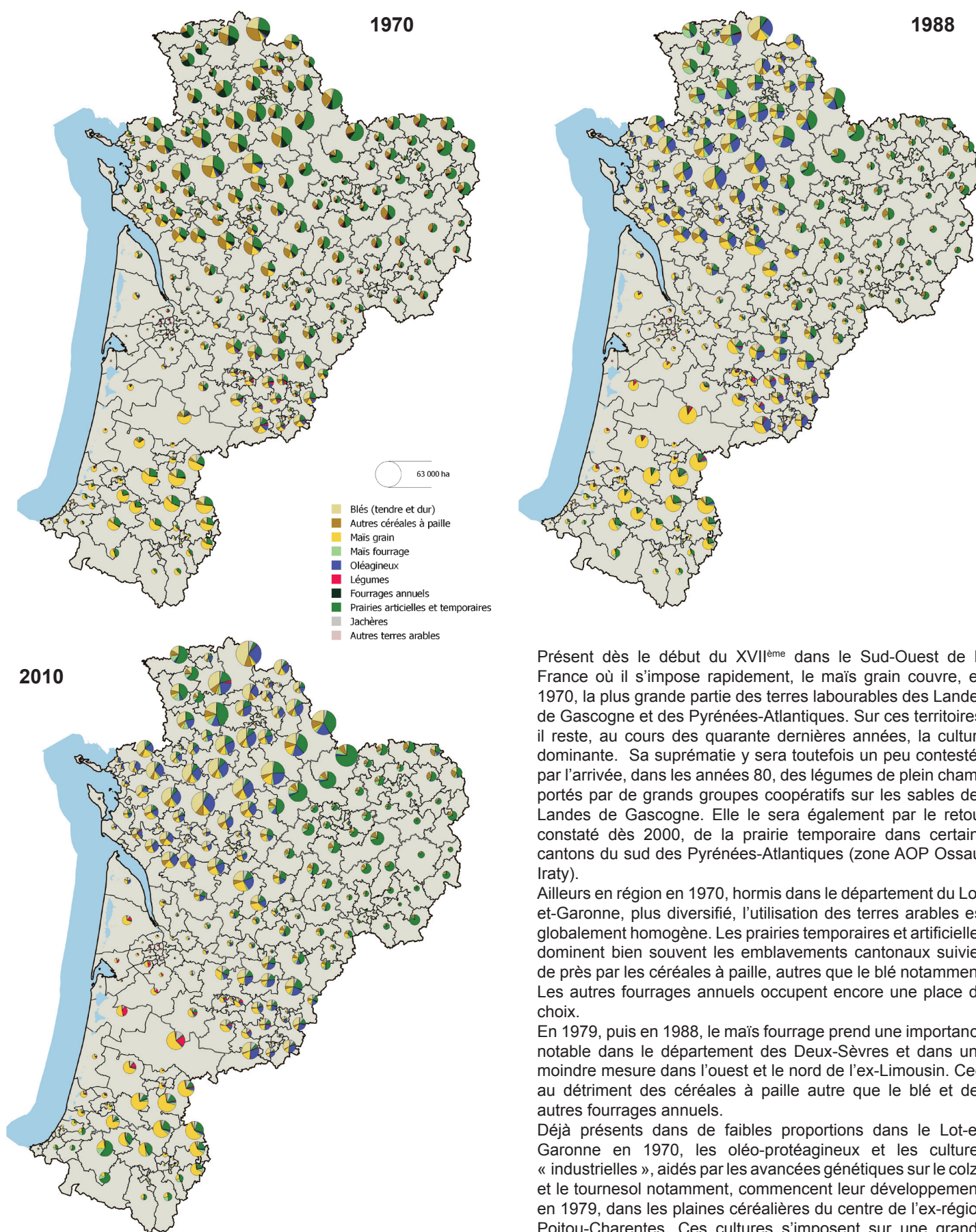
Note de lecture :

Pour chaque commune, l'activité agricole dominante du sol (en 12 postes) a été déterminée en comparant la répartition de la SAU communale à celle de la région.

Exemple : si la répartition de la SAU 2010 d'une commune est la suivante : terres labourables 57 % (< 68 %), STH 7 % (< 26 %), vigne 32 % (> 6 %) et autres cultures permanentes 4 % (> 1 %), elle sera classée en « vigne et autres cultures permanentes ».

De nouvelles cultures s'imposent

Surface et répartition des cultures arables par canton



Présent dès le début du XVII^{ème} dans le Sud-Ouest de la France où il s'impose rapidement, le maïs grain couvre, en 1970, la plus grande partie des terres labourables des Landes de Gascogne et des Pyrénées-Atlantiques. Sur ces territoires, il reste, au cours des quarante dernières années, la culture dominante. Sa suprématie y sera toutefois un peu contestée par l'arrivée, dans les années 80, des légumes de plein champ portés par de grands groupes coopératifs sur les sables des Landes de Gascogne. Elle le sera également par le retour constaté dès 2000, de la prairie temporaire dans certains cantons du sud des Pyrénées-Atlantiques (zone AOP Ossau-Iraty).

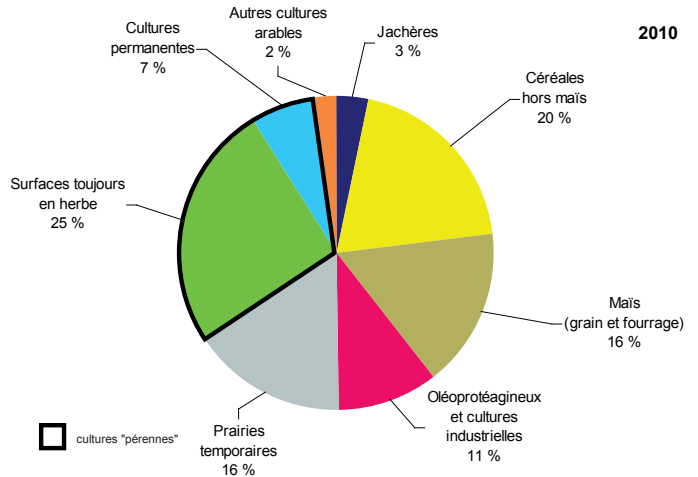
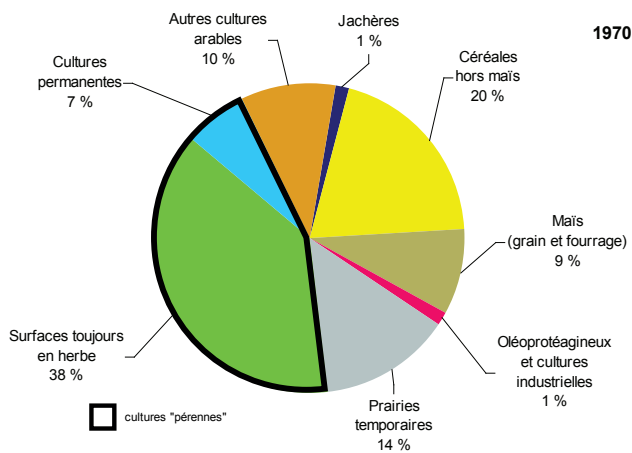
Ailleurs en région en 1970, hormis dans le département du Lot-et-Garonne, plus diversifié, l'utilisation des terres arables est globalement homogène. Les prairies temporaires et artificielles dominent bien souvent les emblavements cantonaux suivies de près par les céréales à paille, autres que le blé notamment. Les autres fourrages annuels occupent encore une place de choix.

En 1979, puis en 1988, le maïs fourrage prend une importance notable dans le département des Deux-Sèvres et dans une moindre mesure dans l'ouest et le nord de l'ex-Limousin. Ceci au détriment des céréales à paille autre que le blé et des autres fourrages annuels.

Déjà présents dans de faibles proportions dans le Lot-et-Garonne en 1970, les oléo-protéagineux et les cultures « industrielles », aidés par les avancées génétiques sur le colza et le tournesol notamment, commencent leur développement, en 1979, dans les plaines céréalières du centre de l'ex-région Poitou-Charentes. Ces cultures s'imposent sur une grande partie de cette ancienne région en 1988 ainsi que dans le Lot-et-Garonne.

Dans le sud-est de l'ex-région Limousin, les autres céréales à paille (hors maïs) très présentes en 1970 et 1979, sont petit à petit remplacées par la prairie temporaire qui, en 2010, englobe la quasi-totalité des terres arables de nombreux cantons.

Répartition de la SAU régionale en 8 postes



Sources : Agreste recensements de l'agriculture 1970 et 2010

Les terres arables depuis 1970 : une plus faible diversité mais de nouvelles cultures

Au niveau régional, les surfaces en céréales à paille se sont globalement maintenues entre 1970 et 2010. Les surfaces en maïs, grain et fourrager, progressent mais ce sont surtout les oléo-protéagineux et les cultures « industrielles » qui ont émergé entre les deux recensements. À l'inverse, les surfaces en autres cultures arables ont reculé.

Émergence des cultures à des fins industrielles

La répartition des cultures arables montre des disparités entre départements. Mais, contrairement à la SAU en quatre composantes pour laquelle ces différences départementales se sont globalement conservées entre 1970 et 2010, on constate une évolution des assolements en cultures arables sur la même période.

En 1970 comme en 2010, environ 3/4 des terres labourables de Nouvelle-Aquitaine sont emblavées avec 5 grands types de cultures. Mais, ces cultures ne sont plus les mêmes.

L'orge et les prairies artificielles ont été remplacées par le colza et le maïs fourrage. Ce changement, constaté au niveau régional, est cependant bien différent selon les départements.

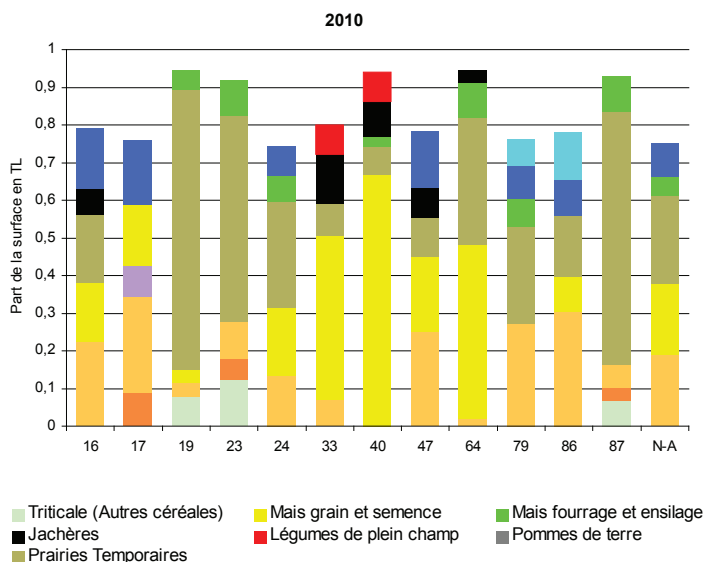
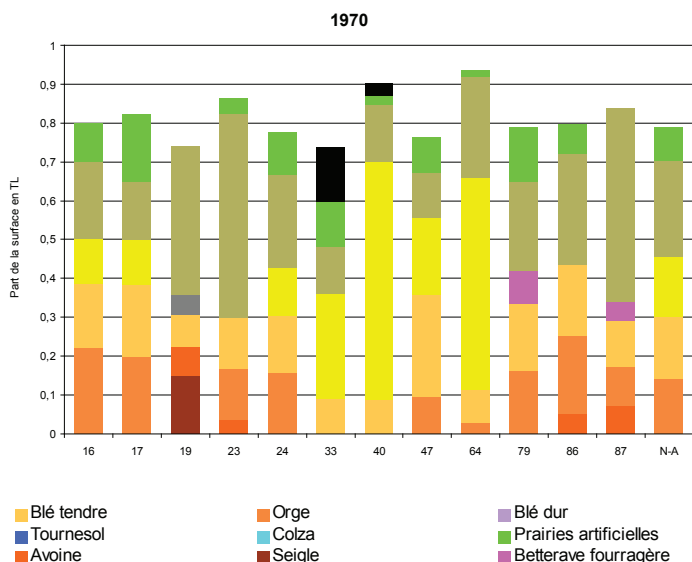
Même si les territoires ont fait des choix différents, quelques grandes tendances se font jour. Ainsi, le blé, contrairement aux autres céréales à paille, a gardé une place importante dans les assolements. Les autres céréales à paille, orge, avoine, seigle, bien présentes en 1970, le sont moins en 2010. Utilisées, comme les prairies artificielles, à des fins d'alimentation des petits troupeaux ou de la basse-cour détenus par la plupart des exploitations de l'époque, ces cultures ont subi l'intensification et la concentration des élevages. Elles ont été remplacées par d'autres plus productives, maïs ensilage ou triticales.

Dans les départements de l'ex-Limousin, les prairies temporaires ont repris une place prépondérante.

Dans les territoires de production de grandes cultures (ex-Poitou-Charentes, ex-Aquitaine), les cultures destinées à une utilisation industrielle (blé dur, oléagineux, légumes de plein champ) se sont petit à petit imposées.

5 cultures arables différentes représentent 3/4 des surfaces en terres labourables de Nouvelle-Aquitaine

Poids respectifs des 5 principales cultures dans les surfaces départementales et régionales en terres arables



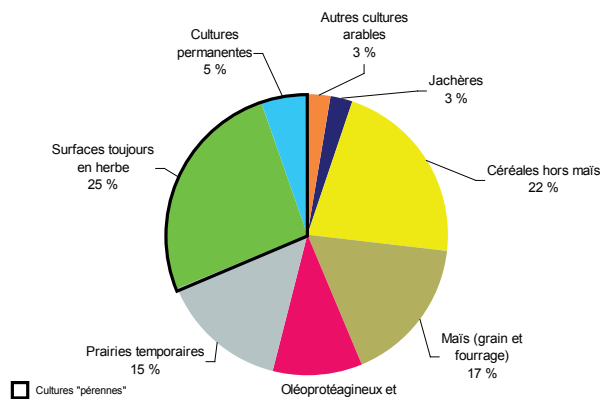
Sources : Agreste recensements de l'agriculture 1970 et 2010

Et depuis ...

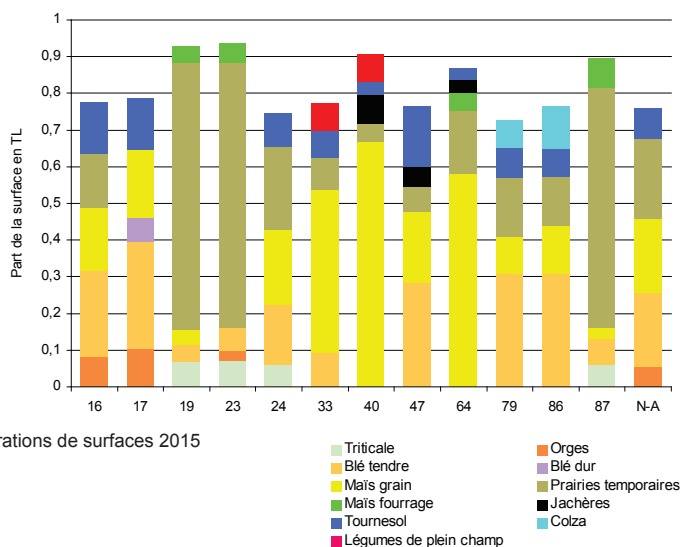
Observée à l'aide des déclarations de surfaces de 2015, la SAU régionale présente peu de différences avec celle du recensement agricole de 2010. De même, les assolements départementaux en cultures arables ont peu évolué au cours des cinq dernières années.

Peu de changement dans les paysages agricoles entre 2010 et 2015

Répartition de la SAU régionales en 8 postes



Poids respectifs des 5 principales cultures dans les surfaces départementales et régionales en terres arables



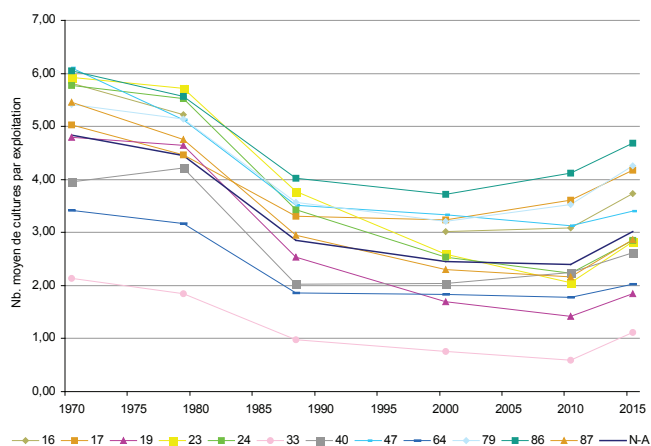
Sources : Agreste - déclarations de surfaces 2015

Un regain dans la diversité des cultures ?

Bien que les principales cultures qui modèlent le territoire agricole de la Nouvelle-Aquitaine aient peu évolué depuis 2010, il semble que les exploitants aient « réintroduit » un peu de diversité dans leurs assolements.

Ainsi, si les courbes, présentées précédemment et représentant le nombre moyen de cultures par exploitation sont prolongées avec les données extraites des déclarations de surface 2015, il apparaît que ce phénomène s'observe pour tous les départements. Peut-être peut-on y voir le résultat des mesures en faveur de la diversité des rotations et des assolements proposées dans le cadre de la nouvelle PAC.

Ensemble des cultures



Sources : Agreste recensements de l'agriculture 1970, 1979, 1988, 2000, 2010 et déclarations de surfaces 2015

Avertissement :

Les classements des cultures entre le recensement agricole et la base administrative des déclarations de surfaces PAC ne sont pas toujours totalement identiques. Les définitions varient parfois entre les deux sources.

L'exemple le plus marquant concerne les prairies temporaires. Aux différents recensements agricoles, sont considérées comme prairies temporaires toutes les superficies à base de graminées en culture pure ou en mélange semées depuis moins de 6 ans. Dans le dossier de déclaration de surfaces PAC, ce sont les mêmes surfaces semées, mais depuis moins de 5 ans.

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr> et de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>

©AGRESTE
2017
Prix : 2,50 €



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
LE PASTEL - 22, rue des Pénitents Blancs - C.S. 13916 - 87039 LIMOGES Cedex 5
Tel : 05 55 12 90 00 - Fax : 05 55 12 92 49
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : Yvan LOBJOIT
Directrice de publication : Valérie ISABELLE
Rédactrice en chef : Catherine LAVAUD
Rédacteur : Emmanuel MARTIN
Composition-impression : SRISET Nouvelle-Aquitaine
Dépôt légal à parution - ISSN : 2551-1114